



**Décision n° 20-DCC-50 du 3 avril 2020
relative à la prise contrôle exclusif du groupe Accès Industrie par la
société Equistone Partners Europe SAS**

L'Autorité de la concurrence,

Vu le dossier de notification adressé complet au service des concentrations le 6 mars 2020, relatif à la prise de contrôle exclusif du groupe Accès Industrie par la société Equistone Partners Europe SAS, formalisée par un contrat de cession de valeurs mobilières en date du 24 février 2020 ;

Vu le livre IV du code de commerce relatif à la liberté des prix et de la concurrence, et notamment ses articles L. 430-1 à L. 430-7 ;

Adopte la décision suivante :

1. L'opération notifiée consiste en la prise de contrôle exclusif du groupe Accès Industrie par la société Equistone Partners Europe SAS. Elle constitue une concentration au sens de l'article L. 430-1 du code de commerce. Compte tenu des chiffres d'affaires réalisés par les entreprises concernées, l'opération ne relève pas de la compétence de l'Union européenne. En revanche, les seuils de contrôle mentionnés au I de l'article L. 430-2 du code de commerce sont franchis. La présente opération est donc soumise aux dispositions des articles L. 430-3 et suivants du code de commerce relatifs à la concentration économique.
2. Les marchés concernés par l'opération sont ceux de la location d'équipements et de matériels de chantier qui sont définis de manière constante par la pratique décisionnelle des autorités de concurrence.
3. Quelles que soient les segmentations retenues, les parts de marché cumulées des parties sont inférieures à 25 % lorsque leurs activités se chevauchent sur un même marché.
4. Compte tenu des éléments du dossier et au vu notamment du point 384 des lignes directrices de l'Autorité de la concurrence relatives au contrôle des concentrations, l'opération n'est pas de nature à porter atteinte à la concurrence.

DÉCIDE

Article unique : L'opération notifiée sous le numéro 20-043 est autorisée.

La présidente,

Isabelle de Silva

© Autorité de la concurrence